



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

SEPTIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Kigali (Rwanda), 30 octobre - 3 novembre 2017

Rapport du Président

Résumé

À sa sixième session, l'Organe directeur a élu M. Muhamad Sabran Président de la septième session de l'Organe directeur, conformément aux dispositions de l'Article II du Règlement intérieur de l'Organe directeur. Dans le présent document, le Président rend compte de certaines de ses activités, de certaines mesures prises par le Bureau, ainsi que des évolutions importantes ayant eu une incidence sur le Traité international depuis la sixième session de l'Organe directeur.

Indications demandées

L'Organe directeur est invité à prendre note du rapport du Président.



I. Introduction

1. Au nom du Bureau et de l'Organe directeur, je voudrais, avant tout, faire part de notre gratitude au Gouvernement de la République du Rwanda qui a accueilli cette session de l'Organe directeur, organisée pour la première fois en Afrique subsaharienne, en mettant généreusement à notre disposition des installations d'excellente qualité et en créant l'environnement favorable nécessaire au bon déroulement de cette session.

2. L'ouverture de la septième session offre un cadre d'action collective et d'échanges constructifs en ce qui concerne le Traité international, et permet d'évaluer les progrès faits en matière de mise en œuvre de son programme de travail très chargé. Elle est également l'occasion d'examiner la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'Organe directeur dans l'exercice de son mandat, en mettant plus particulièrement l'accent sur les résultats obtenus au cours des deux années écoulées.

3. Je voudrais souligner que cet exercice biennal a été très chargé pour le Traité et le Bureau de la septième session, pour plusieurs raisons et à cause de différents événements.¹ Le Traité international fait actuellement l'objet d'une amélioration et d'une transformation bien réelles, à la fois bénéfiques et non dépourvues de risques, qui portent sur ses principaux systèmes, son texte et l'administration du Secrétariat. À cet égard, je voudrais faire part de ma gratitude aux vice-présidents de la septième session pour leur soutien sans faille et le bon esprit de collaboration dont ils ont fait preuve pendant la période intersessions et la préparation de la présente session. Je voudrais également remercier le Secrétaire intérimaire, M. Kent Nnadozie, pour son dévouement et le bon travail mené, ainsi que l'ancien Secrétaire, M. Shakeel Bhatti, qui m'a assisté pendant quelques mois seulement avant de démissionner l'année dernière. J'ai apprécié son professionnalisme et le travail acharné qu'il a fourni pendant une décennie pour élaborer l'architecture du Traité international, qui nous permet d'envisager l'avenir de ce dernier avec optimisme. Je tiens également à remercier le personnel du Secrétariat en lui faisant part de toute ma gratitude, car il est resté mobilisé malgré la lourde charge de travail et un contexte très difficile.

4. Le thème de la présente session, à savoir «Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le rôle des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture», nous permettra de mettre en évidence la contribution des ressources phytogénétiques à ce plan d'action au bénéfice des populations, de la planète et en faveur de la prospérité des générations actuelles et futures.

5. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des travaux collectifs du Bureau et indique les principales activités liées à la préparation de cette session, les activités déléguées au Bureau par l'Organe directeur à sa sixième session et mes activités en tant que Président de la septième session. Il fait également le point sur certains des principaux partenariats et met en exergue des considérations importantes sur la mise en œuvre du Traité international, ainsi que les obstacles et les difficultés actuels.

II. Principaux travaux

6. La principale tâche confiée au Bureau est la préparation des sessions de l'Organe directeur. Les membres du Bureau de la septième session se sont rencontrés deux fois pour élaborer l'ordre du jour provisoire et conseiller le Secrétaire sur la préparation de la documentation pour cette session. Ils

¹ Le Bureau élu à la sixième session était composé de moi-même en tant que Président et de six vice-présidents: M. Javad Mozafari (Proche-Orient), M. Michel Ryan (Pacifique Sud-Ouest), M. Antonio Sa Ricarte (Amérique latine et Caraïbes), Mme Felicitas Katepa-Mupondwa (Amérique du Nord), Mme Svanhild-Isabelle Batta Torheim (Europe) et M. Francis Leku Azenaku (Afrique). Au cours de l'exercice biennal, M. Michel Ryan a été remplacé par Mme Cathrine Stephenson. En outre, après le décès de M. Francis Leku Azenaku que nous déplorons, le Gouvernement camerounais a nommé M. Médi MOUNGUI vice-président pour la région Afrique au sein du Bureau.

ont également travaillé par voie électronique et vidéoconférence pour mener leurs tâches à bien. Pendant cet exercice biennal, les vice-présidents ont facilité la nomination des experts représentant les sept régions dans les processus intersessions et suivi de près les progrès accomplis quant à la préparation des consultations techniques et autres réunions.

7. À la sixième session, l'Organe directeur a confié d'autres tâches importantes au Bureau. En ce qui concerne le quatrième appel à propositions au titre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, j'ai le très grand plaisir d'annoncer que des progrès importants avaient été faits, au moment de la préparation de ce rapport, en vue de l'approbation de cet appel à la septième session. Cette approbation facilitera l'utilisation des fonds déjà promis ou annoncés par les donateurs au profit des agriculteurs et des obtenteurs. Je tiens à remercier tous les donateurs qui ont déjà contribué au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, et j'encourage vivement les autres gouvernements et le secteur privé à se joindre aux efforts en cours, dès que possible, afin que le Fonds reste stable et pleinement opérationnel. Dans le même temps, je constate avec beaucoup de satisfaction que les projets approuvés dans le cadre du troisième cycle progressent sans heurt.

8. À la sixième session, il a également été demandé au Bureau de participer à l'élaboration du module d'enseignement sur les droits des agriculteurs, et c'est ce que nous avons fait à notre première réunion en approuvant les grandes lignes et le plan du manuel. Certains membres du Bureau ont contribué, de manière individuelle, à l'examen du module. Au moment de l'élaboration du présent rapport, le module avait été envoyé à l'impression.

9. À sa première réunion, le Bureau a donné au Secrétaire un avis sur la poursuite de l'élaboration du Programme de travail pluriannuel pour le Traité international, comme l'avait demandé l'Organe directeur à sa sixième session. Le Secrétariat a ensuite lancé un processus de consultation afin d'obtenir des apports des parties contractantes et d'autres parties prenantes pour l'actualisation et la poursuite de l'élaboration du Programme de travail pluriannuel. Il a tenu le Bureau informé des progrès. Le document obtenu, qui va maintenant être examiné par l'Organe directeur pendant la présente session, contient également un plan de travail indiquant des cibles, des jalons, des activités et des coûts estimatifs.

10. Malgré les efforts déployés et les progrès effectués dans le domaine de la communication et de la diffusion, le Bureau a considéré qu'il manquait encore un cadre global fournissant les directives, les orientations et les ressources nécessaires. Au cours de ses deux réunions, le Bureau a souligné la nécessité d'accroître les efforts de communication au titre du Traité international et, lors de la deuxième réunion, il a demandé au Secrétaire d'élaborer un projet de stratégie de communication, ainsi que l'ébauche d'un plan de travail pour l'exercice biennal 2018-2019. Le projet de stratégie de communication est joint au rapport du Secrétaire et vous est présenté pour examen.

III. Sélection du Secrétaire de l'Organe directeur et mise en place de procédures à long terme pour la sélection du Secrétaire

11. Après la démission de l'ancien Secrétaire, M. Shakeel Bhatti, qui occupait cette fonction depuis près d'une décennie, j'ai été consulté par la direction de la FAO au sujet de la proposition relative à la nomination de M. Kent Nnadozie, qui avait travaillé autrefois comme haut fonctionnaire au Secrétariat, en tant que Secrétaire par intérim.

12. Le Bureau a également participé au processus de sélection du nouveau Secrétaire. Après l'élaboration de procédures *ad hoc*, deux membres du Bureau, y compris moi-même, ont siégé au jury de sélection et participé à l'établissement d'une liste restreinte de candidats envoyée au Directeur général de la FAO pour examen. J'ai le plaisir de vous informer que le Directeur général a sélectionné la candidature de M. Kent Nnadozie au poste de nouveau Secrétaire de l'Organe directeur et qu'il la soumet à la septième session de l'Organe directeur, pour approbation.

13. À sa deuxième réunion, en mars 2017, le Bureau a organisé des consultations avec le Président indépendant du Conseil et le Secrétariat de la FAO sur la définition de procédures futures de nomination du Secrétaire. Le Bureau a observé qu'il serait utile que le Secrétariat de la FAO et le Bureau élaborent pour la septième session un document contenant une série complète de propositions sur les procédures futures, notamment les conditions de renouvellement du mandat de Secrétaire.

IV. Partenariats et collaboration

14. À sa première réunion, le Bureau a recommandé que le Secrétariat continue de renforcer la coopération avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), plus particulièrement en facilitant la mise en œuvre au niveau national du Protocole de Nagoya dans un esprit de complémentarité réciproque avec le Traité international. Le Bureau a également demandé au Secrétariat du Traité international de participer activement à la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité à Cancun (Mexique), comprenant la Conférence des Parties à la CDB et la deuxième Réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages. Dans le contexte d'une étroite collaboration, j'ai participé à la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application de la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour mieux faire connaître le mandat et le rôle du Traité international.

15. À la demande de l'Organe directeur, les membres du Bureau ont examiné et élaboré des éléments d'avis destinés au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et relatifs au financement des objectifs et priorités du Traité international. La note, figurant dans la documentation de la Conférence sur la biodiversité à Cancun au titre du point pertinent de l'ordre du jour, contenait des données de base supplémentaires sur le Traité international et une explication de sa contribution aux objectifs d'Aichi. Elle faisait concrètement référence aux programmes FEM-6, en particulier au numéro 7 sur la biodiversité et au numéro 8 sur la mise en œuvre complémentaire du Protocole de Nagoya et du Traité international. Entre autres recommandations, la note proposait que les points focaux nationaux du Traité international jouent un rôle plus actif dans les projets nationaux du FEM et que le Secrétariat du Traité participe éventuellement à un projet international.²

16. En ce qui concerne la résolution 3/2013, au cours du présent exercice biennal, le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures a porté à l'attention du Bureau que quatre candidats avaient été nommés par l'Organe directeur en 2013 pour siéger au Conseil d'administration pendant trois ans (2014-2016), et que, conformément à l'Acte constitutif du Fonds fiduciaire, les membres pouvaient effectuer un deuxième mandat, mais devaient être reconduits. Trois des membres nommés par l'Organe directeur en 2013 ont confirmé qu'ils souhaitaient accepter un deuxième mandat et ont donc été reconduits. Le Bureau a ensuite accepté la nomination de M. Marcio de Miranda Santos en remplacement de M. Mauricio Lopes.

17. J'ai participé à trois réunions du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures en 2015, 2016 et 2017, respectivement à Rome, Addis Abeba et Los Banos. De plus, j'ai eu l'occasion de représenter le Traité international à la conférence d'annonces de contributions organisée par le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures à Washington en 2016.

18. En ce qui concerne les autres conventions relatives à la diversité, j'ai participé avec cinq vice-présidents de la septième session à l'*Atelier sur les synergies entre les conventions relatives à la biodiversité* qui s'est tenu à Genève (Suisse) en février 2016. À cette occasion quelques projets et

² Disponible dans IT/GB-7/17/Inf. 15.

initiatives intéressants ont été identifiés dans le domaine des connaissances et de la gestion des informations.³

19. En octobre 2016, j'ai coprésidé avec le Vice-Président de l'UPOV le symposium conjoint sur les interrelations possibles entre le Traité international et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), tenu au siège de celle-ci, à Genève.

20. En décembre 2016, la FAO a transféré le Secrétariat vers son nouveau Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux (CB), ainsi que la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA). J'espère vraiment que ce changement donnera plus de visibilité aux travaux de la FAO sur la biodiversité qui devraient ainsi se voir accorder plus d'attention, et je pense qu'il créera des synergies programmatiques avec la Commission.

21. Au cours de cet exercice biennal, j'ai participé à plusieurs autres comités réunis pendant la période intersessions du Traité international autour de différents thèmes allant de l'utilisation durable et du transfert de technologies à la célébration en 2016 de la Journée internationale de la diversité biologique, en passant par le processus d'amélioration du fonctionnement du Système multilatéral.

V. Autres événements importants et mise en œuvre globale du Traité international

22. Il est impératif que le Traité international survive et prospère afin de rester la principale instance au sein de laquelle les Parties contractantes peuvent coordonner et appuyer plus efficacement la communauté des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), en particulier les agriculteurs et les obtenteurs.

23. J'ai eu l'honneur de participer à la Consultation mondiale sur les droits des agriculteurs animée par l'Indonésie et la Norvège à Bali (Indonésie) en 2016. J'estime que le développement des dispositions de l'Article 9 est nécessaire pour aider les pays à procéder à la mise en œuvre au niveau national, et que le rapport de la Consultation et les options prévues dans les propositions des coprésidents de la Consultation mondiale constituent ensemble une excellente base pour les étapes suivantes.⁴

24. Je voudrais également appeler l'attention sur l'étroite relation qui existe entre le Traité international et le Gouvernement norvégien en ce qui concerne la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard, qui est un dépôt de semences et autres matériels contenant plus de 930 000 accessions provenant de collections mondiales. En février 2017, j'ai participé à la réunion du Conseil consultatif international de la Chambre forte. À la demande du Gouvernement norvégien, des informations de base supplémentaires vous sont présentées pour examen au titre du point de l'ordre du jour intitulé Coopération avec des organisations et instruments internationaux.⁵

25. En outre, je voudrais remercier les obtenteurs et le représentant du secteur privé dont les avis et les contributions ont permis de mieux comprendre leurs activités, les difficultés que pose l'utilisation de l'Accord type de transfert de matériel et les incitations qu'un système multilatéral amélioré pourrait leur offrir. Je les encourage vivement à continuer à interagir activement avec tous les processus pertinents découlant du Traité international dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

26. Dans ce contexte, permettez-moi d'évoquer la proposition d'amendement au Traité international qui a été présentée par le Gouvernement suisse. À la suite de cette proposition, le Bureau

³ Rapport disponible en anglais à l'adresse UNEP/CBD/BRC/WS/2016/1/2, <https://www.cbd.int/doc/meetings/biodiv/brcws-2016-01/official/brcws2016-01-02-en.doc>.

⁴ Voir documents IT/GB-7/17/17 et IT/GB-7/17/Circ.1.

⁵ Voir document IT/GB-7/17/9 Add.1.

a décidé de modifier l'ordre du jour afin d'y ajouter un point qui serait examiné par l'Organe directeur. Quelles que soient les améliorations sur lesquelles nous nous mettons d'accord pour renforcer le Traité international, nous devons nous efforcer d'être cohérents avec les autres instruments internationaux, et répondre aux besoins de la communauté des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) d'une manière juste et équitable.

VI. Conclusion

27. Étant donné le nombre de questions que nous devons aborder, la session en cours de l'Organe directeur représente une occasion unique de faire passer le Traité international à l'étape suivante de son développement et de sa mise en œuvre.

28. En conclusion, je voudrais réaffirmer que le Traité international apporte de précieuses contributions à la réalisation à la fois des objectifs de développement durable et des objectifs d'Aichi, et que dans les deux cas il est utile au suivi des progrès accomplis. J'estime que l'Organe directeur doit définir plus précisément la manière dont il souhaite que le Secrétaire, le Bureau, les Parties contractantes et les autres parties prenantes concernées leur donnent une suite. Le point relatif au Programme de développement durable à l'horizon 2030 est une excellente occasion d'en discuter.

29. Pour terminer ce rapport, je voudrais citer l'ancien Premier ministre du Royaume-Uni, Harold MacMillan, qui a déclaré lors d'une allocution importante devant le Parlement: «Nous devons prendre en compte l'état du monde tel qu'il est aujourd'hui et tel qu'il sera demain, au lieu d'utiliser les termes obsolètes d'un passé révolu». Je pense qu'au cours de la présente session, lorsque nous examinerons les propositions soumises, ce qui a été réalisé jusqu'à présent et ce qui doit être entrepris, nous devons envisager le Traité international comme étant l'instrument juridique et l'instance qui nous permettent d'être mieux armés pour lutter contre l'érosion génétique, mais aussi d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de nos ressources agricoles afin de renforcer les moyens d'existence et la sécurité alimentaire mondiale.